

Le 30 juillet 2018

MISE EN APPLICATION

AUDIENCES

Pour la période du 30 juillet au 13 août 2018

- **David Durno :**
[Audience de règlement](#)
- **BBS Securities Inc. :**
[Audience de règlement](#)

AVIS

- **Edward Peter Bodnarchuk :**
[Décision sur la responsabilité](#)
- **Jean-Louis Trudeau :**
[Décision sur les sanctions](#)
- **Alberto Tassone :**
[Décision de révision](#)
- **Darryl Joseph Yasinowski :**
[Acceptation du règlement](#)
- **Élizabeth St-James :**
[Audience disciplinaire](#)
- **M Partners Inc. et Steven Isenberg :**
[Acceptation du règlement](#)

RESSOURCES À L'INTENTION DES INVESTISSEURS

Des questions ou des plaintes?
Il suffit d'appeler au numéro sans frais
1 877 442-4322.

- [Dépliants de l'OCRCVM à l'intention des investisseurs](#)
- [Déposer une plainte : un guide de l'OCRCVM](#)
- Liste des [sociétés](#) et des [marchés](#) réglementés par l'OCRCVM

Restez branché et abonnez-vous à notre service **ePublications** pour obtenir des alertes personnalisées concernant de nouvelles politiques et de nouveaux avis, communiqués et discours qui vous parviendront directement dans votre boîte de courriels.

Nouvelles hebdomadaires de l'OCRCVM

* **Nota :** Le présent bulletin sera publié toutes les deux semaines durant les mois de juillet et août.

Nouvelle webémission : Points saillants du rapport annuel sur la mise en application 2017 de l'OCRCVM

Cette webémission présente une vue d'ensemble des priorités de l'OCRCVM en matière disciplinaire et passe en revue certains dossiers dignes de mention. Plus précisément, Charles Corlett, directeur du contentieux de la mise en application, et Elissa Sinha, avocate principale de la mise en application, traitent des priorités suivantes :

- renforcer nos pouvoirs juridiques au moyen de modifications législatives provinciales;
- établir d'autres formes possibles de mesures disciplinaires permettant de sanctionner les actes répréhensibles de façon juste et proportionnée;
- renforcer la procédure de transmission des dossiers de la Conformité à la Mise en application.

[Veuillez cliquer ici pour vous inscrire.](#)

En 2017, l'OCRCVM a déployé des efforts considérables pour protéger les investisseurs et améliorer l'intégrité des marchés. Voici les points saillants du rapport sur la mise en application 2017 de l'OCRCVM :

- l'OCRCVM a réalisé 127 enquêtes;
- il a poursuivi avec succès 37 personnes et 7 sociétés;
- il a suspendu de façon permanente 1 société et suspendu 16 personnes;
- il a interdit de manière permanente à 5 personnes de travailler au sein d'une société réglementée par l'OCRCVM en qualité de personne inscrite;
- il a imposé des pénalités totales de 3,4 millions de dollars à des personnes et de 1 million de dollars à des sociétés réglementées par l'OCRCVM;
- il a recouvré 16,2 pour cent des amendes imposées à des personnes.

[Pour lire le rapport complet...](#) / [les points saillants](#)



Rappel : Depuis le **1^{er} juillet 2018**, chaque courtier membre doit afficher le logo officiel de l'OCRCVM au recto de chaque relevé de compte qu'il transmet à ses clients. Vous pouvez obtenir ce logo directement sur notre [site Internet](#).



Suivez l'OCRCVM sur les réseaux sociaux.

**Renseignez-vous
sur votre conseiller**

VÉRIFIEZ quels services votre conseiller est autorisé à fournir selon son inscription auprès de l'OCRCVM.

Formation, antécédents disciplinaires et plus encore.

**Essayez l'Info-conseiller
de l'OCRCVM dès
aujourd'hui.**

